

**ATTESTATION DE COMPETENCE
N° 4829**

Dépose et Retrait Amiante Friable et Non Friable

(selon les articles 1 et 6 de l'arrêté du 14 mai 1996 relatif aux règles techniques que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement)

Formation délivrée conformément :

- **Au décret n° 2006-761 du 30 juin 2006** (relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le code du travail),
- **A l'arrêté du 25 avril 2005** (relatif à la formation et à la prévention des risques liés à l'amiante),
- **A la norme NF X 46-010** (relative à l'amiante friable),
- **Et à l'ancien cahier des charges de la CARFA**
(N° d'accréditation de formation : A2.2/04/OP/REC/RAF/REB/DD et A2.1/02/02/04/05/OP/EC/ET),
- **Aux exigences de l'ADR en ce qui concerne la formation des intervenants**
(articles 8.2.3, 1.3.2.4, 1.3.3, 1.4.1.2, 1.4.3.1).

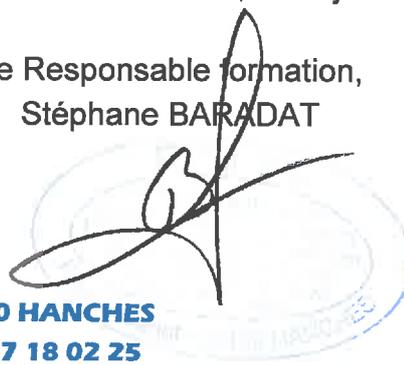
Je soussigné Stéphane BARADAT, responsable du secteur de formation Amiante au CPO-FC, Ferme de Morville - Rue du Canal - 28130 HANCHES, certifie que : **Monsieur BENARD Jérémie** né le 01 05 1985 à CHALONS EN CHAMPAGNE et demeurant : 55 Rue de la Ronde Couture 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, a suivi avec assiduité et a passé avec succès les épreuves de contrôle des connaissances de fin de formation :

Opérateur Amiante Friable et Non Friable

Cette formation, d'une durée de 70 heures, s'est déroulée du 7 au 18 Juin 2010 à MONTCY NOTRE DAME (08).

Fait à Hanches, le 28 juin 2010.

Le Responsable formation,
Stéphane BARADAT



Rue du Canal - RD 328-1 - 28 130 HANCHES

Tél : 02 37 18 02 20 / Fax : 02 37 18 02 25

Courrier électronique : cpo.amiante@cpo-fc.com / site internet : www.cpo-fc.com